

Le ministre de la police
générale... a ses concitoyens.
Du 18 brumaire an VIII .
(Signé : Fouché.)

| . Le ministre de la police générale... a ses concitoyens. Du 18 brumaire an VIII . (Signé : Fouché.). 1799.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

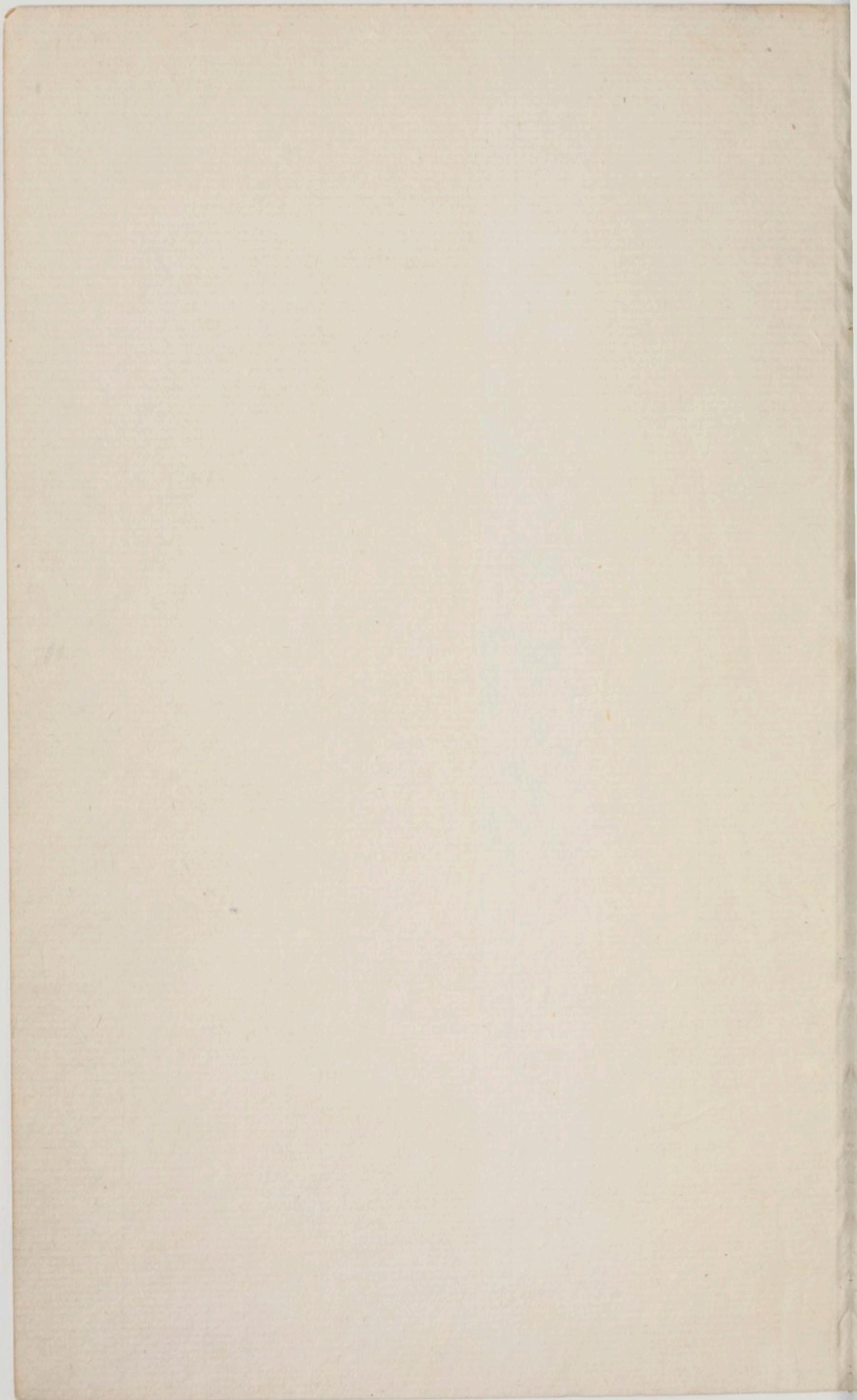
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

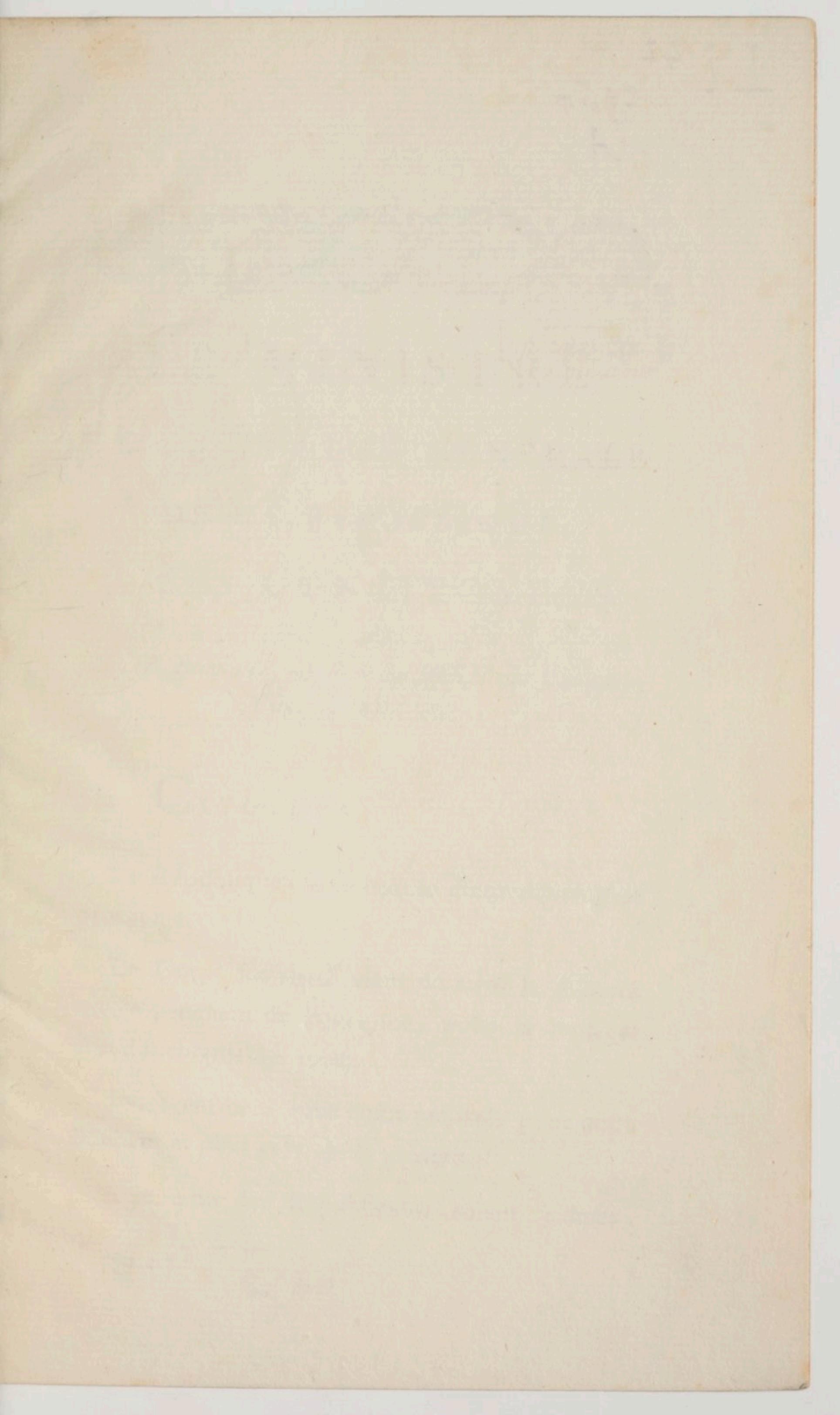
5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

42
L^b
2560
A





Lb 42

2560

A



ACQ. 42,648,
HENNEQUIN



LE MINISTRE

DE LA POLICE GÉNÉRALE
DE LA RÉPUBLIQUE,

A SES CONCITOYENS,

*Du 18 Brumaire, an 8 de la République française,
une et indivisible.*

CITOYENS,

La République était menacée d'une dissolution prochaine.

Le Corps législatif vient de saisir la Liberté sur le penchant du précipice, pour la replacer sur d'inébranlables bases.

Les événemens sont enfin préparés pour notre bonheur et pour celui de la postérité!

Que tous les Républicains soient calmes,

Lib 42
2560
A

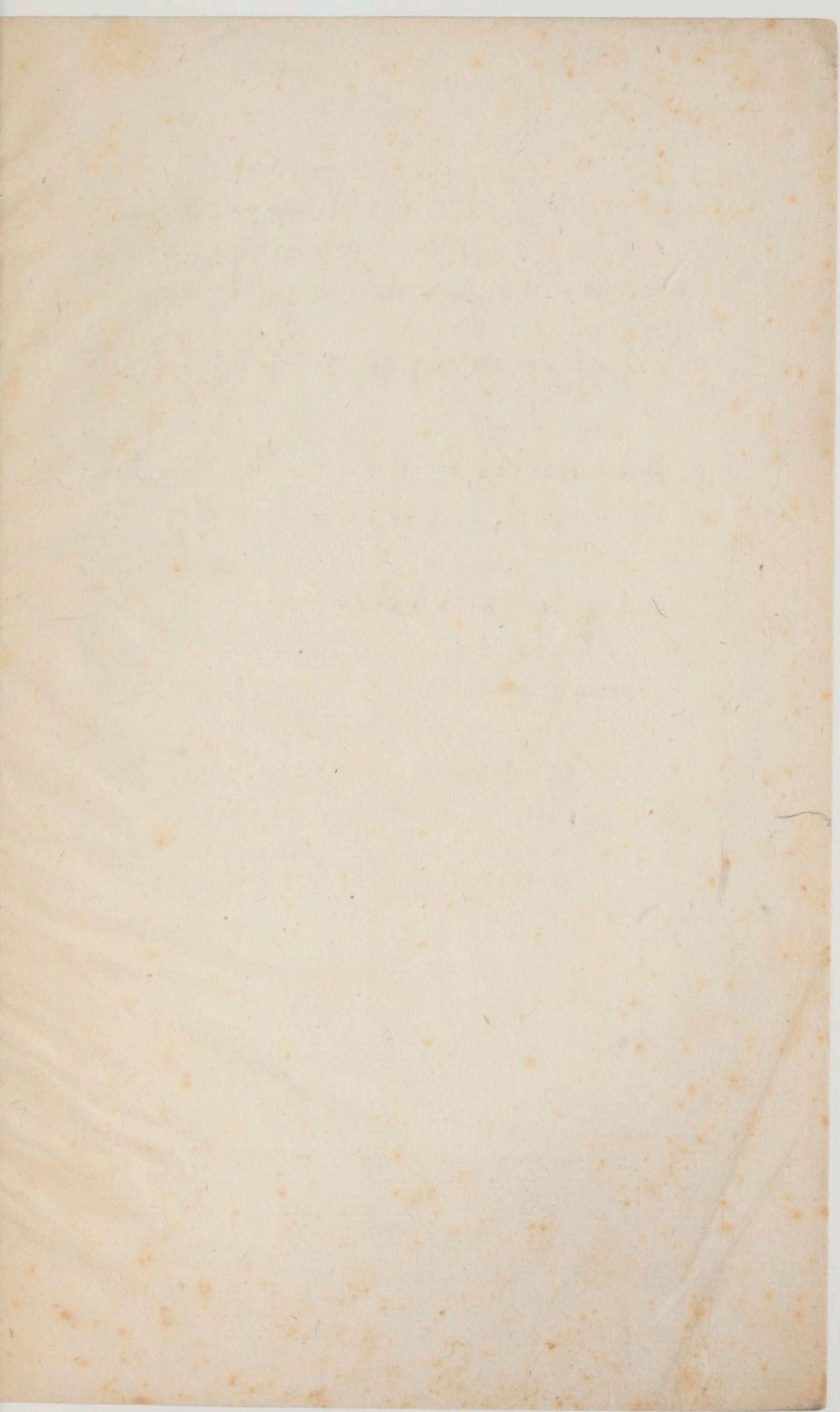
puisque leurs vœux doivent être remplis ; qu'ils résistent aux suggestions perfides de ceux qui ne cherchent dans les événemens politiques que les moyens de troubles , et dans les troubles que la perpétuité des mouvemens et des vengeances.

Que les faibles se rassurent ; ils sont avec les forts : que chacun suive avec sécurité le cours de ses affaires et de ses habitudes domestiques.

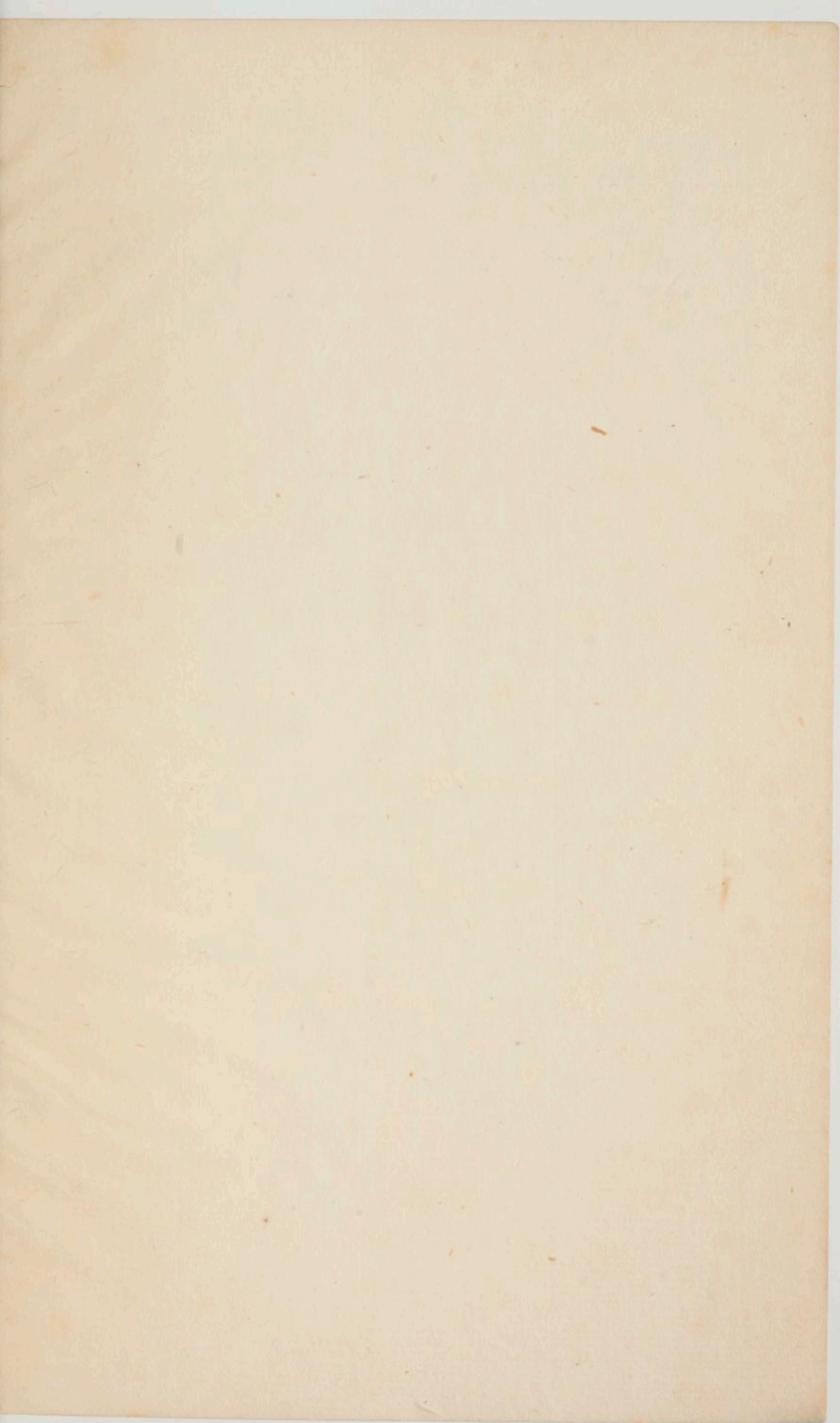
Ceux-là seuls ont à craindre et doivent s'arrêter , qui sèment les inquiétudes , égarent les esprits et préparent le désordre. Toutes les mesures de répression sont prises et assurées ; les instigateurs de troubles , les provocateurs à la royauté , tous ceux qui pourraient attenter à la sûreté publique ou particulière , seront saisis et livrés à la justice.

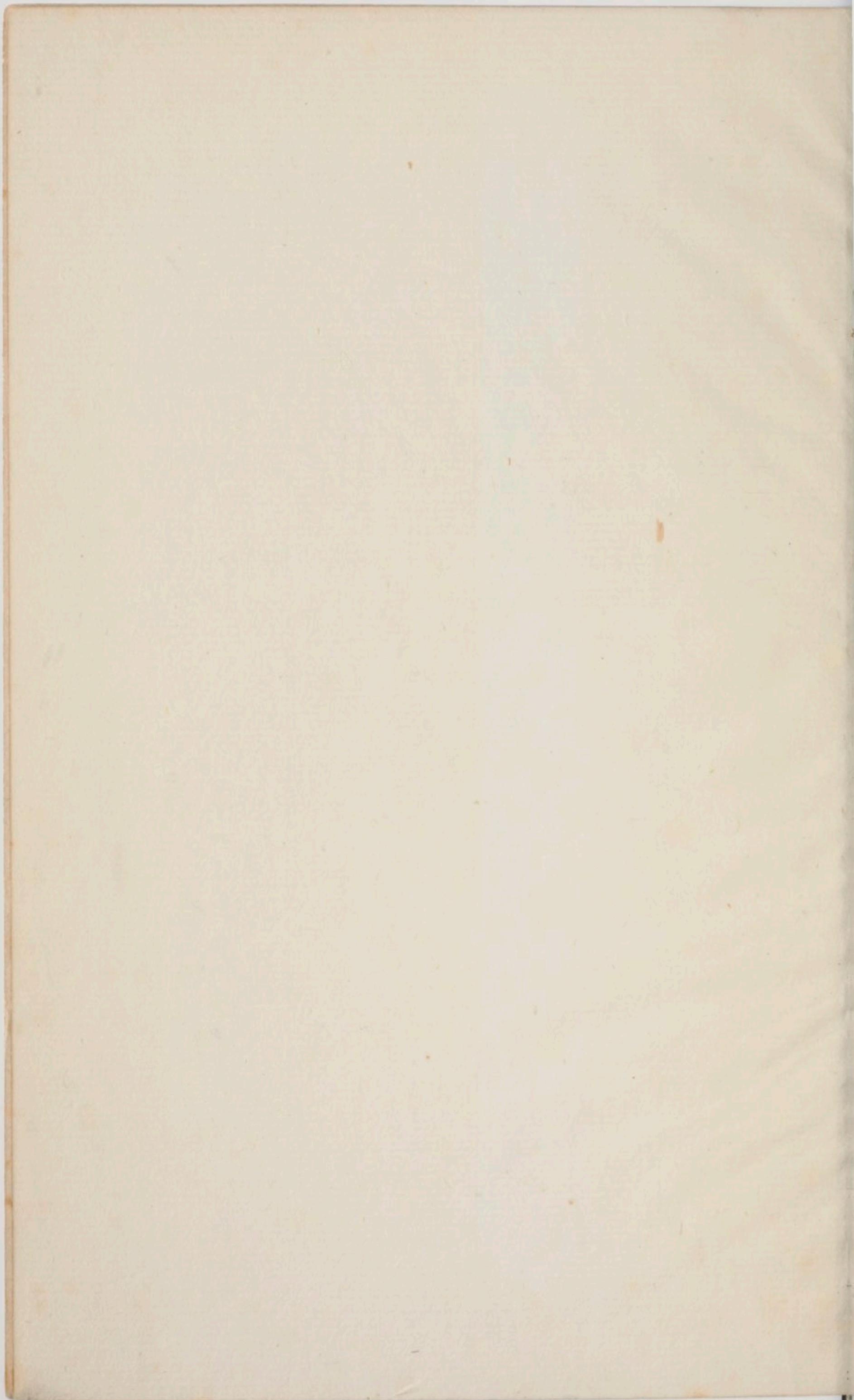
Le Ministre de la Police , FOUCHÉ.

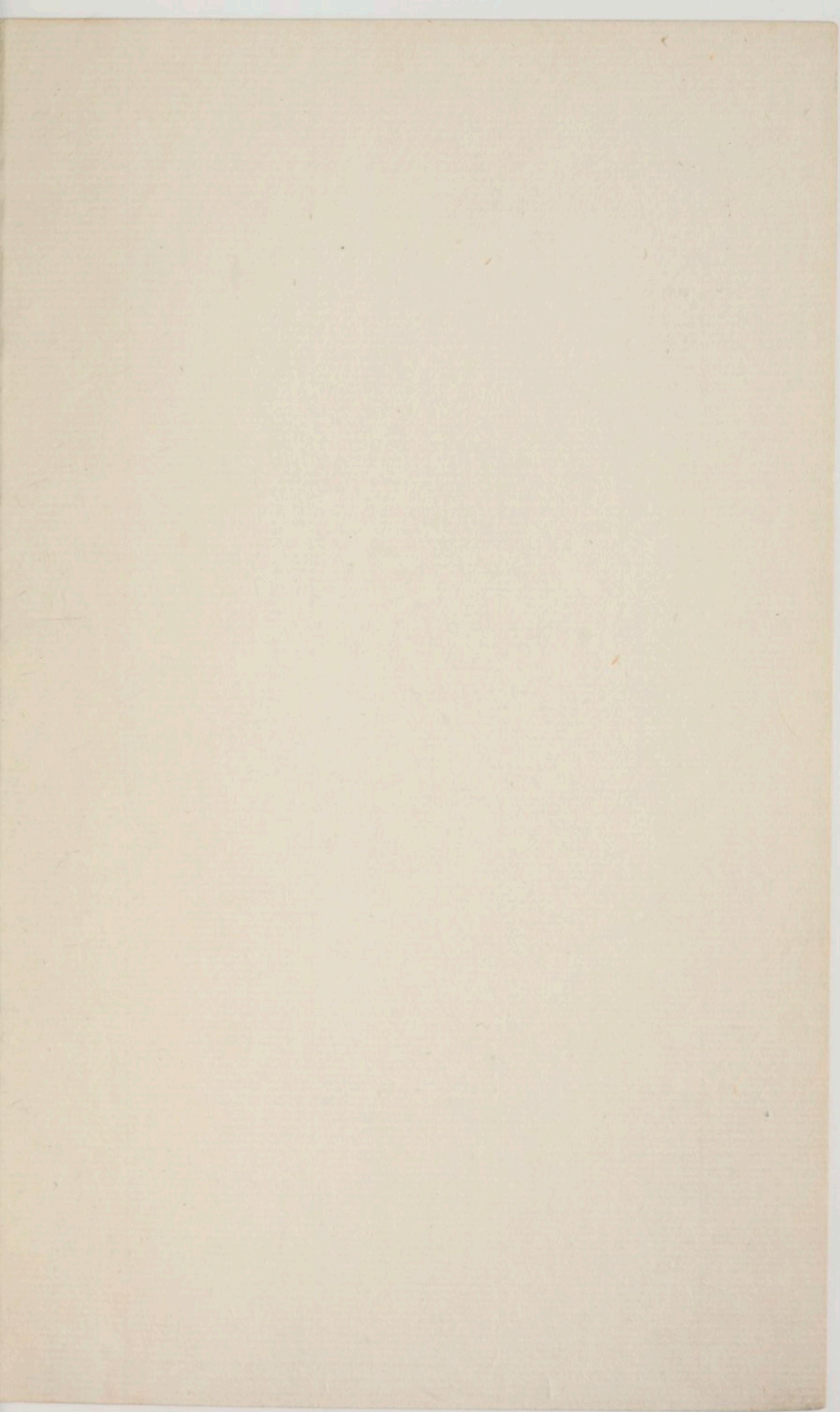
PARIS , DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.
Brumaire an VIII.



29 ter







BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7502 04251064 6